

Bureau du 25 mars 2002

Décision n° B-2002-0485

commune (s) : Oullins

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 22, rue de la Commune de Paris et appartenant à la SCIC Habitat Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 mars 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la création d'une voie nouvelle entre la rue des Jardins et la rue Pasteur à Oullins, une parcelle de terrain de 708 mètres carrés, dépendant d'une propriété située 22, rue de la Commune de Paris et appartenant à la SCIC Habitat Rhône-Alpes.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, la SCIC Habitat Rhône-Alpes céderait ladite parcelle à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du permis de lotir n° LT 69149 94 Y002 en date du 10 janvier 1995 ;

Vu ledit dossier d'acquisition ;

Vu l'arrêté du permis de lotir n° LT 69149 94 Y002 en date du 10 janvier 1995 et notamment son article 9 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit dossier d'acquisition et notamment le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant des frais d'actes notariés, estimé à 460 €, sera à imputer au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,